



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 28 août 2017**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 28 août 2017 à 15h00 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445 côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Paul Asselin, président, et à laquelle étaient présents :

MM. Don Monahan, vice-président
Gabriel Michaud, membre
Michel Morin, membre

Ainsi que : Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière

RÉSOL. : 90-08-2017 (Ouverture)

IL EST PROPOSÉ PAR: Don Monahan
APPUYÉ PAR: Michel Morin

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 91-08-2017 (Lecture et adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Michel Morin

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2017;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Dépôt des rapports SIMO des mois de juin et juillet 2017;
6. Dépôt des transferts budgétaires #2017-25 à #2017-29;
7. Octroi de mandat pour audit 2017;
8. Octroi soumission RAETM-2017-002 – Services professionnels – Entretien et exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la RAETM;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

9. Approbation ordre de changement no 2 - Ajustement des aérateurs Biolacs, station d'épuration – RAETM-2016-002;
10. Affaires nouvelles;
11. Rapports et correspondances :
 - Hydro-Québec – Information d'installation d'équipements Hydro-Québec pour le 199 chemin de la Cabane Ronde à Terrebonne;
 - Gouvernement du Québec, Ministre de la Justice et Procureure générale – Réponse pour les demandes de dénonciation hors délai du Programme de remboursement volontaire;
12. Période de questions;
13. Levée de la séance.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 92-08-2017 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Morin
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 10 juillet 2017 soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 93-08-2017 (Adoption de la liste des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Don Monahan
APPUYÉ PAR: Michel Morin

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration aux montants respectifs de 340,12 \$ et de 156 928,37 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante soient approuvées.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 94-08-2017 (Dépôt des rapports SIMO des mois de juin et juillet 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Don Monahan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

QUE le conseil d'administration de la RAETM prenne acte des rapports d'opérations préparés par SIMO pour les mois de juin et juillet 2017.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 95-08-2017 (Dépôt des transferts budgétaires #2017-25 à #2017-29)

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Morin
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche prenne acte des transferts budgétaires #2017-25 à #2017-29 pour l'exercice financier 2017, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 96-08-2017 (Mandat pour audit 2017)

ATTENDU QUE la RAETM a demandé une offre de services à la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l pour l'audit 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR: Don Monahan
APPUYÉ PAR: Michel Morin

DE MANDATER la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l pour des services professionnels d'audit externe pour l'exercice financier 2017 au montant de 11 625 \$ (taxes en sus). Document d'offre de services est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 97-08-2017 (Octroi soumission RAETM-2017-002 – Services professionnels – Entretien et exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la RAETM)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a demandé des soumissions publiques par l'appel d'offres RAETM-2017-002 pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la RAETM pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal *La Revue* le 21 juin 2017;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues publiquement le 18 juillet 2017;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.13 de la *Loi sur les cités et villes* et du règlement numéro 118 de la RAETM, a attribué le pointage final mentionné ci-bas;

Nom des soumissionnaires	Pointage final	Prix taxes incluses
SIMO Management inc.	1,36	1 151 885,04 \$
NORDIKeau inc.	1,14	1 230 393 47 \$

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la RAETM ne peut attribuer le contrat à une personne, autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE la firme Simo Management inc. a été déclarée conforme selon la grille de conformité des soumissions complétée par madame Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances, le 9 juillet 2017;

ATTENDU QUE l'estimation pour les services professionnels est de 1 207 000 \$ (taxes en sus) pour une période de cinq (5) ans, lequel document produit par la firme EnviroServices, est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE le nom de SIMO Management inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 28 août 2017;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande au conseil de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche d'octroyer le contrat de services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la Régie (RAETM) au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final soit la firme Simon Management inc. pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2022, le tout pour un montant total de 1 001 856,96 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR: Don Monahan
APPUYÉ PAR: Michel Morin

D'OCTROYER le contrat des services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la Régie (RAETM) à la firme SIMO Management inc. pour un montant total de 1 001 856,96 \$ taxes en sus pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2022.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 98-08-2017 (Approbaton ordre de changement no 2 – Ajustement des aérateurs Biolacs, station d'épuration – RAETM-2016-002)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a mandaté la firme EnviroServices pour la production du devis spécifique et la surveillance des travaux pour l'ajustement des aérateurs Biolacs à la station d'épuration;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a mandaté par la résolution 21-02-2017, adoptée lors de sa séance régulière du 27 février 2017, la firme Norclair, pour l'ajustement des aérateurs à la station d'épuration;

ATTENDU QUE les travaux ont débuté le 13 juin 2017;

ATTENDU l'ordre de changement #2 :

ODC #2	Conformément à l'ordre de changement #1 (ODC-1), des diffuseurs supplémentaires par rapport à la quantité prévue au bordereau doivent être installés au cours des travaux. Le prix pour l'installation d'un diffuseur supplémentaire dans l'ODC-1 est de 1 200\$/diffuseur. Le prix obtenu du fournisseur par l'entrepreneur n'inclut pas la fourniture des contrepoids. Afin d'ajuster le prix obtenu lors de l'ODC-1 en prenant en compte le montant supplémentaire pour l'achat des contrepoids, un ajout de 190\$ par diffuseur est accordé. Ce prix correspond au prix du fournisseur sans autres frais, voir la soumission de Brault Maxtech joint à l'ODC-2. Le montant total de l'ODC-2 est de 13 x 190\$	2 470\$
--------	--	---------

ATTENDU QUE ces ajouts ont été approuvés par monsieur Serge Coderre, ing., de la firme EnviroServices, en date du 23 août 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Michel Morin

D'APPROUVER l'ordre de changement #2 pour un montant de 2 470\$ taxes en sus. L'ordre de changement #2 est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE cette dépense soit financée par la réserve pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 99-08-2017 (Rapports et correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Michel Morin

QUE les rapports et correspondances mentionnés à l'ordre du jour soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOL. : 100-08-2017 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Don Monahan
APPUYÉ PAR: Michel Morin

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière